



Terrain agricole devenu constructible

Par **zirette**, le **07/01/2011** à **16:07**

Bonjour, rn
Nous sommes propriétaire avec ma soeur d'un terrain agricole hérité au décès (2003) de notre maman. rn
Nous sommes nu propriétaires à 50/50 et notre père en à l'usufruit. rn
Ce terrain est devenu constructible le mois dernier. rn
Nous souhaitons le vendre. rn
1/ Comment se passe la répartition des gains de cette vente entre notre père et nous 2 ? rn
2/ Devrons nous payer une plus value et sur quelle base puisqu'ils sont issus d'un héritage ? rn
3/ La taxe actuellement payée l'est sur la base d'un terrain agricole, en attendant d'avoir vendu ce terrain, allons nous payer une taxe sur terrain constructible ? rn
Dans l'attente de vos réponse, rn
Cordialement rn
Sylvie